



PREAVIS MUNICIPAL No 20/2023

Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000 TTC pour la réalisation d'une stratégie touristique quatre-saisons, avec planification, pour la période 2024-2030.

Déléguée municipale : **Muriel Archer Galibourg**

Au Conseil Communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. BUTS

La commune de Saint-Cergue, fière de ses traditions et de son attractivité touristique, est reconnue pour sa richesse sportive et ses activités de plein air. Les sports d'hiver font la renommée de notre station, toutefois, face aux réalités comme le réchauffement climatique et la concurrence accrue, il est devenu impératif pour nous d'établir une stratégie touristique. Le présent préavis a pour but de solliciter l'attribution d'un crédit d'étude d'un montant de 60'000 CHF TTC pour l'élaboration d'une stratégie touristique globale, pour la période 2024-2030.

2. EXPOSES DES MOTIFS

Saint-Cergue, grâce à un emplacement stratégique à proximité de Genève, Lausanne et de la Côte vaudoise, a toujours été une destination touristique prisée tant pour les résidents locaux que pour les visiteurs internationaux.

Cependant, avec le passage du temps, la commune a rencontré des défis conséquents. La fermeture d'établissements emblématiques, des irrégularités dans l'enneigement, une diversification insuffisante de notre offre touristique, ainsi qu'une concurrence accrue d'autres destinations alpines ont contribué à un déclin relatif de notre attractivité touristique.

En 2014, la Région de Nyon a conçu une stratégie touristique régionale. Toutefois, il est essentiel pour notre commune de posséder une stratégie propre, adaptée à ses spécificités et ses besoins. Des études plus récentes ont jeté les bases pour une diversification des activités, mais le besoin d'une stratégie plus complète demeure.

De plus, en raison des implications du réchauffement climatique, il est impératif de se réinventer pour construire un avenir résilient, et d'adopter une approche proactive non seulement pour préserver notre écosystème fragile, mais aussi pour garantir que notre commune reste une destination attractive.

3. POURQUOI UNE STRATEGIE EST-ELLE INDISPENSABLE ?

L'importance d'une stratégie au sein d'une organisation ou d'une commune n'est plus à démontrer. Elle nous offre une ligne directrice, permettant de concentrer nos efforts vers la réalisation de nos objectifs. Sans stratégie, nous naviguons à vue, réagissant aux événements sans anticipation ni préparation. Pour une commune comme la nôtre, fortement axée sur le tourisme, cette approche réactive ne suffit pas. La stratégie facilite l'action, donne du sens à nos initiatives et réduit les ambiguïtés.

Pour Saint-Cergue, une stratégie touristique bien définie est non seulement souhaitable mais essentielle pour plusieurs raisons clés :

1) Vision claire :

Une stratégie permet de définir une vision claire et cohérente pour le développement touristique de Saint-Cergue.

2) Cadre pour les décisions :

Chaque jour, des décisions sont prises qui impactent l'avenir de notre commune. Avec une stratégie claire, ces décisions peuvent être prises en contexte, garantissant qu'elles s'alignent avec notre vision à long terme.

3) Allocation efficace des ressources :

La mise en place d'une stratégie garantit que les ressources limitées de la commune – financières, humaines ou matérielles – sont utilisées de manière optimale. Elle permet d'identifier les domaines qui nécessitent des investissements prioritaires, évitant ainsi des dépenses inutiles ou des initiatives contradictoires.

4) Financement :

Une stratégie est essentielle pour convaincre des tiers d'investir dans notre commune. Il en va de même pour les subventions. Outre les subventions disponibles dans le cadre de la Loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE), le canton a adopté un crédit cadre de 50 millions en faveur des régions de montagne du canton visant à favoriser la transition vers un tourisme moins dépendant de la neige (tourisme « 4-saisons »). Le canton est plus enclin à accorder des subventions s'il voit une stratégie.

5) Cohérence et coordination :

Une stratégie vise à garantir que tous les acteurs – des entreprises locales aux organismes régionaux – travaillent en harmonie. En définissant une ligne directrice, nous pouvons assurer une cohérence dans nos initiatives et nos investissements.

Pour résumer les points ci-dessus, élaborer une stratégie touristique pour Saint-Cergue n'est pas un luxe, mais une nécessité. Les effets du changement climatique, les opportunités qu'offrent nos atouts naturels et le besoin de diversification touristique, nécessitent déjà une planification stratégique précise. Nous ne pouvons pas nous permettre de simplement « attendre de voir ce qu'il se passe ». Nous devons être proactifs, visionnaires et stratégiquement agiles.

4. POURQUOI UNE NOUVELLE ÉTUDE

Il est vrai que d'autres études ont été réalisées au cours des dix dernières années.

Le rapport de l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) nous a donné une analyse préliminaire et des suggestions de diversification autour du Vallon et ses pistes de ski. Il contient plusieurs idées excellentes qui méritent d'être mises en œuvre, mais le document n'est pas idéal et surtout pas complet. Par exemple, pour l'hébergement, il ne mentionne que la création d'un emplacement pour 150 camping-cars sur les pâturages à La Givrine, sur le côté de La Trélasse.

L'étude d'Expérientiel contient également d'excellentes idées qui pourraient être mises en œuvre par la commune, comme la signalétique touristique, mais une fois de plus, l'étude n'est pas complète. Le point de vue adopté est plutôt limité, ce qui n'est pas surprenant étant donné que le bureau qui l'a élaboré est une entreprise de marketing et de communication. Aucune de ces études ne fournit de plan d'action.

Ces études susmentionnées ne seront pas gaspillées. Le cahier des charges pour cette nouvelle stratégie indique que ces documents, ainsi que des autres fournis, doivent être utilisés comme base pour le travail. Mais il est important que St-Cergue ait une stratégie, qui non seulement capitalise sur les résultats de ces études, mais aussi élargit l'analyse pour une vue globale, et qui détaille un plan d'action précis pour les années à venir.

5. LE CAHIER DES CHARGES

Nous avons cherché des sociétés spécialisées capables de répondre à nos attentes et finalement, trois bureaux ont été invités à répondre à notre cahier des charges détaillé. Il est primordial de rappeler quelques points saillants du cahier des charges pour comprendre l'étendue du travail demandé et justifier la dépense envisagée :

- Utilisation des terrains communaux affectés à des fins touristiques
- Relation optimale entre la Commune et Nyon Région-Tourisme, pour une meilleure coordination et une amélioration du processus de développement touristique
- Précision du rôle de la Commune dans le développement du secteur touristique
- Création d'une stratégie pour encourager l'investissement du secteur privé dans le développement d'hébergement et de la restauration de qualité, et les activités touristiques
- Définition d'un plan d'actions.

À la suite de l'invitation à trois entreprises, nous avons reçu deux propositions.

6. L'OFFRE RETENUE

Après une évaluation de chaque proposition basée sur le respect du cahier des charges, la pertinence de la méthodologie proposée, sa compréhension des enjeux, l'expérience antérieure dans des missions similaires et le rapport qualité-prix, nous avons choisi l'offre de Hanser Consulting AG.

Hanser Consulting est une société spécialisée dans le développement de stratégies touristiques et la mise en œuvre de projets touristiques, notamment, dans les régions de montagne. L'offre démontre une parfaite compréhension de la situation de Saint-Cergue.

Le budget pour le projet est estimé à CHF 60'000. Le coût est réparti comme suit :

Phase 1 : Analyse SWOT	CHF 15'000
Phase 2 : Stratégie et mesures (ébauche business plan)	CHF 19'000
Phase 2 : Mesures et plan d'action (business plan final)	CHF 16'000
Les frais courants représentent 4% du montant total	CHF 2'000
Divers et imprévus	CHF 3'504
TVA (8.1%)	CHF 4'496
TOTAL	CHF 60'000

En somme, la proposition de Hanser Consulting AG offre une approche complète, réfléchie et centrée sur les besoins spécifiques de Saint-Cergue. En tenant compte à la fois des défis actuels et des opportunités futures, elle envisage de positionner notre commune comme une destination touristique attractive et viable à long terme.

7. SUBVENTION

Nous avons déjà fait une demande préalable au canton pour l'éligibilité de cette étude à une subvention. Le Canton a répondu rapidement et positivement sur le principe d'un soutien LADE / LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) à hauteur de 50% pour l'étude envisagée. La demande pourra être déposée auprès de Région de Nyon lorsque la Commune aura adopté son préavis.

8. CONCLUSION

La commune de Saint-Cergue est à un tournant. Afin de pérenniser et de renforcer son attractivité touristique, face à des défis climatiques et concurrentiels, une stratégie est indispensable. Nous avons une opportunité unique d'initier ce changement avec Hanser Consulting AG, fort de leur expertise reconnue.

Ainsi, nous sollicitons l'autorisation du Conseil communal pour allouer un budget de CHF 60'000 pour mener à bien cette mission cruciale pour l'avenir touristique de Saint-Cergue. Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE

- Vu le préavis municipal No 20/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission de tourisme
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **D'autoriser** la municipalité à demander un crédit d'étude pour la réalisation d'une stratégie touristique quatre-saisons, avec planification, pour la période 2024-2030
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 60'000.-- TTC
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante
- **D'amortir** sur une durée d'un (1) an.

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 23 octobre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Paul Ménard



La Secrétaire



Joëlle Carriot